

## Problématique de l'Université de la FPT, les 4 et 5 juin 2009

Depuis sa création il y a 25 ans par le statut du 26 janvier 1984, la FPT s'est révélée être un élément moteur de la décentralisation. Elle a permis aux Collectivités territoriales de disposer de ressources humaines dotées de compétences spécifiques pour assumer les diverses tâches qui leur ont été confiées au fil des ans. Au prix de nombreux débats, la FPT s'est constituée au sein de la fonction publique une identité propre par le biais de prérogatives en matière d'administration des territoires, y compris dans le domaine de la gestion des ressources humaines, dans l'optique de remplir au mieux, et à l'échelon le plus pertinent qui soit, ses missions de service public. A ce jour, l'action des CT et de la FPT invite à un bilan positif, à tel point que la FPT apparaît comme la figure de proue de la Révision Générale des Politiques Publiques.

- Dès lors, la réorganisation des territoires assortie d'une redéfinition des compétences et des financements introduite par les vingt propositions du comité Balladur et la disparition de la TP pose d'emblée la question des transformations à venir pour « la territoriale ». En effet, lorsque les territoires sont restructurés en profondeur, une réflexion sur l'avenir de la FPT s'engage légitimement.
- Ces réformes entendent rationaliser le paysage administratif français en vue de mettre fin à la « mille-feuille administrative » et de clarifier les sphères de compétence des collectivités. En outre, elles définissent en filigrane un nouveau paradigme de l'action publique, alliant flexibilité et performance des administrations.
- En découlent donc un certain nombre d'interrogations sur l'évolution des effectifs appelés à la mutualisation ainsi que les conséquences sur les métiers et carrières dans la FPT. Nous désirons proposer par cette rencontre multipartite une marche à suivre pour ces réformes, en mettant en exergue les points à renforcer et à modifier, et ceci pour chacun des échelons territoriaux : communes, intercommunalités, départements, régions et futures métropoles. D'autre part, Nous ne pouvons cette année encore faire l'économie d'une réflexion actualisée sur la question du contrat et/ou statut des fonctionnaires, thématique abordée lors de la précédente UFPT.
- Ces 3<sup>èmes</sup> UFPT sont marquées par une actualité particulière sur le plan législatif comme sur le plan politique, puisque le contexte de crise place l'action de l'Etat à la croisée des chemins. La réflexion sur l'avenir de la FPT dans des collectivités locales restructurées est d'autant plus importante qu'elle peut être considérée comme la toile de fond de la réforme de la Fonction Publique d'Etat, fer de lance de la réforme de l'Etat.